

## Conseils pour l'évaluation de l'épreuve orale de contrôle.

### Rappel :

#### Épreuve orale de contrôle

Durée : 30 minutes

- première partie : 15 minutes maximum ;
- deuxième partie : le temps restant.

Temps de préparation : 30 minutes

#### Modalités de l'épreuve

Elle se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps prenant appui sur des documents visuels (images d'œuvres).

- **première partie** : pour l'interroger, le jury choisit un document **parmi quatre apportés par le candidat**, portant sur des **œuvres hors questions limitatives et relevant des questionnements des programmes au cycle terminal** ;
- **seconde partie** : l'entretien se poursuit sur la **base d'un ou plusieurs documents issus ou explicitement liés aux questions limitatives** publiées au BOENJS.

Pour l'une et l'autre partie de l'épreuve, le jury évalue **les connaissances** du candidat et les **compétences** qu'il mobilise dans l'appropriation **de questionnements induits par les documents proposés**.

#### Barème et notation

L'épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- la première partie est notée sur 10 points ;
- la seconde partie est notée sur 10 points.

## L'évaluation peut porter sur les capacités du candidat à :

« **Questionner le fait artistique** » au regard des **compétences de fin de cycle**.

- Connaître

L'élève est capable :

- de se montrer curieux et connaître des formes artistiques et situations culturelles de différentes époques et zones géographiques, en les mettant en relation pour identifier leur nature et apprécier leur sens et leur portée dans l'histoire ;
- de caractériser les repères essentiels d'œuvres et de démarches qui jalonnent le champ des arts plastiques au XXe siècle.

- Expliciter

L'élève est capable :

- de présenter la composition ou la structure matérielle d'une œuvre, d'identifier ses constituants plastiques en utilisant un vocabulaire descriptif précis et approprié ;
- d'analyser une œuvre, en utilisant un vocabulaire précis et approprié, pour identifier composition, structure matérielle et constituants plastiques ;
- d'interpréter d'une manière sensible et réflexive à partir d'une analyse préalable ;
- d'exposer oralement ou dans un texte, construit et argumenté en utilisant un vocabulaire approprié, ses réflexions et analyses en réponse à une question ou un sujet donné.

- Situer

L'élève est capable :

- de situer une œuvre dans son contexte historique et culturel au moyen des principaux systèmes plastiques ou conceptions artistiques dont elle témoigne, en prenant la mesure de l'impact des innovations techniques sur la création plastique ;
- d'identifier des références implicites de son propre travail, en situant ses propres productions et centres d'intérêt au regard des pratiques artistiques présentes et passées.

### **Commentaires de l'inspection pédagogique régionale :**

Les candidats **doivent présenter quatre reproductions** dans la première partie, qu'ils ont apportées. L'examineur en choisit une.

. Si ce n'était pas le cas, l'examineur doit prévoir des reproductions disponibles portant sur des œuvres hors questions limitatives et relevant des questionnements des programmes au cycle terminal ;

Pour la seconde partie, **c'est l'examineur** qui soumet une ou plusieurs reproductions issues ou explicitement liées aux questions limitatives publiées au BOENJS.